



COMITE REGIONAL DE NOUVELLE AQUITAINE

Siège : 17, rue de la Moulinatte – 33130 – BEGLES

Téléphone : Charles PASTOURELY - 06.13.08.66.97

Mail : cr-nouvelle-aquitaine@petanque.fr



Assemblée Générale Extraordinaire

14 juin 2023 – SOUSTONS (40)

L'assemblée générale débute à 19H00, le 14 Juin 2024, sous la présidence de **Charles PASTOURELY**.
Alain NÉHÉMIE et **Jean-Marc CAPBLANCO** secrétaires de séance.

Appel des membres par le secrétaire général : Alain NÉHÉMIE

Personnes présentes :

Mesdames **Yvette DELOL** et **Marie MAZZER**

Charles PASTOURELY, **Jacques LACAVE**, **Alain NEHEMIE**, **Christian DEVAINE**, **Francis CHENOT**,
Jean-Marc CAPBLANCO, **Serge PAGNOUX**, **Alfonso DE FIGUEIREDO**, **Alain FORETNEGRE**, **Bernard
PARGADE**, **Alain SOLELHAVOUP**, **Roland ARMAND**

Comité des Landes (CD40) : **Messieurs Didier DUCOURNEAU**, **Vincent DARRIGADE**

Comité des Lot et Garonne (CD47) : **Monsieur Guy MAZZER**

ETR : **Monsieur Guy DINIEL**

Personnes excusées :

Mesdames Claudine BOULINEAU, **Sandrine NOEL**

Messieurs Rémi LAPEYRONNIE, **Didier RICOU**, **Christian OLIVAN**, **Loïc MONNIER**, **Patrick PAQUET** et
Christophe JAMET (médecin)

Mot du Président de la Nouvelle-Aquitaine **Charles PASTOURELY**

Bonjour à toutes et tous, merci de votre présence ce vendredi 14 Juin 2024 à SOUSTONS ou nous allons remodeler les statuts et règlement intérieur de notre comité Régional Nouvelle Aquitaine, suite au prochaine élection en liste.

J'ai subi un problème de santé et je remercie vivement les élus ou membres de notre comité régional, de leur continuité envers les taches de travail émanant de leurs responsabilités. je sais aussi que quelques élus ont connu des problèmes de santé, je leurs souhaite un bon rétablissement et surtout que cette période ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Nos championnats de région se déroule sans problème, nous le devons à tous les élus organisateurs, les graphiqueurs, les arbitres, je les remercie de leur travail au service de notre sport pétanque.

J'espère que tous ces efforts seront récompensés par d'excellentes performances de nos qualifiés.

Je voudrais aussi faire le point sur le championnat des jeunes qui s'est déroulé parfaitement malgré la montée au créneau de quelques personnes souterraines, inspirées pour détruire le règlement et le programme de ces compétitions mis en place depuis le mois de Janvier 2024. J'ai échangé plusieurs entretiens avec Michel LE BOT notre Président et avec Anna MAILLARD adjointe DTN, mais nous sommes restés sur toute notre préparation.

Je remercie le Président de la commission des jeunes Monsieur Francis CHENOT et les responsables qui étaient sur place, je les félicite de leurs prises de positions.

Quand la fédération exigera un règlement identique pour tous, le comité régional Nouvelle Aquitaine devra se ranger à ces règles. Ce n'est pas le cas pour le moment et je suis sur que nous avons choisi le règlement sportif le plus juste.

Je voudrais revenir sur une proposition de la commission sportive et jeune concernant les tenues attribués pour les championnats.

Je pense que nous devons laisser aux prochains responsables élus du comité régional ce choix. Il se peut aussi que cette tenue soit remplacée par les prochains dirigeants.

Nous avons laissé pendant 3 années les jeunes avec leurs vêtements sportifs et pourquoi ne pas faire la même chose pour les qualifiés 2024.

Je suis contre cette idée que je trouve injuste, nos jeunes sont fiers de porter la tenue Nouvelle Aquitaine, j'en croise portant la tenue sur nos terrains de pétanque, cela fait plaisir à voir.

Nous changeons de sujet pour parler de la violence qui augmente dans nos compétitions, notre arbitre international Monsieur Roland ARMAND a subi une agression physique, d'autres élus ont été la cible de ces individus qui n'ont rien à faire dans notre sport. Nous sommes présents par notre soutien et notre commission de discipline que je salue et que j'encourage à appliquer des sanctions sévères envers ces tristes personnages.

D'autres points pourraient être abordés mais nous allons nous concentrer sur le sujet des règlements des prochaines élections régionales. Une fois adoptés nous devons penser aux dates de dépôt des candidatures, sachant que notre assemblée générale est prévue le samedi 14 Décembre 2024 au siège de la région, à BÈGLES.

n'oubliez pas que vos assemblées générales de vos comités départementaux doivent se dérouler pour le 17 Novembre 2024. Si vous avez un problème avec cette date, il vous faut informer la FFPJP, et demander un changement à la commission de surveillance des élections qui pourrait vous permettre de changer pour les 23 ou 24 Novembre.

Je vous rappelle aussi que vos clubs doivent effectuer leurs assemblées générales avant celles de vos comités départementaux.

Je vous remercie de votre écoute, je passe la parole à Monsieur Alain FORETNEGRE, Président de la commission que je remercie ainsi que les membres de la commission pour la lecture des articles des statuts et règlement.

Charles PASTOURELY

Statuts et Règlement Intérieur (Alain FORETNEGRE)

Alain FORETNEGRE nous présente les nouveaux statuts et règlement intérieur qui ont été élaborés par la commission.

Statuts de la Région Nouvelle Aquitaine

Certains membres s'étonnent sur l'article 11 « *Les présidents et membres des comités directeurs départementaux ne sont pas membres de droit du Comité Directeur Régional* », ils auraient souhaité qu'au moins le président du Comité soit membre de droit. Cela serait plus logique.

Il sera difficile de modifier le texte dans ce sens car cela va à l'encontre des règles générales de la FFPJP.

Il est rappelé à l'occasion qu'il manque des membres dans la commission de surveillance électorale.

Il a été demandé à chaque comité, lors de la dernière Assemblée Générale de 2023, de nous proposer des candidatures. Il serait préférable qu'il y ait, si possible, un membre élu par ancien territoire.

Il est fait que remarqué que les 2 membres actuels Alain BAVEREL et Alain LEDE sont absents à cette assemblée.

Règlement intérieur de la Région Nouvelle Aquitaine

Il est rappelé que dans le calcul des 25% de féminines, il ne faut pas prendre en compte le médecin car il est élu dans un collège séparé. Une erreur a d'ailleurs été faite lors des dernières élections. Il faudra en conséquence minimum 6 féminine sur la liste bloquée.

Il sera ajouté une information sur le CRENA.

Il est rappelé que les candidatures sont ouvertes à tous les licenciés.

Tous peuvent se présenter mais ceux qui votent c'est les 2 membres du bureau directeur de chaque comité qui ont été élus lors des assemblées générales de chaque comité.

Certains membres pensent au risque de voir élus des personnes qui ne connaissent pas ce qui se passe dans leur comité.

Il est rappelé que le but est de soutenir les jeunes, les féminines et non pas seulement monter une liste pour être juste élu.

Les Comités qui n'auront pas fait leur AG ne pourront pas voter pour cette élection.

La date limite pour le dépôt des listes est fixée au 27 novembre et elles seront à envoyer à Alain NEHEMIE.

Normalement les AG des Comités devront se faire entre le 17 et 23 novembre 2024.

Il faudra envoyer les noms et coordonnées des grands électeurs de chaque comité après les AG des comités à Alain NEHEMIE, au plus tard le 25 novembre 2024.

La majorité des grands électeurs est atteinte il est donc possible d'effectuer le vote des nouveaux statuts et du nouveau règlement intérieur.

Le vote est effectué à main levée :

Contre : aucune

Abstention : aucune

Les nouveaux statuts et le nouveau règlement intérieur sont adoptés à l'unanimité des votants.

Championnat de France triplettes Jeunes

Le Président propose que les tenues des jeunes leur soient encore données pour 2024 pour rester logique avec les autres années du mandat. Le nouveau bureau fera son choix pour 2025.

Il pense que les jeunes sont fiers de la porter et de la garder en souvenir.

Il rappelle que la commission sportive avait proposé de récupérer les tenues pour faire des économies et de pas faire payer les Comités pour les éventuelles équipes supplémentaires.

Il est proposé qu'il n'y ait pas de nouvelle tenue attribuée si un joueur se qualifie deux années consécutivement.

Il est normal qu'il y ait une égalité avec les adultes qui se font remettre une tenue définitive.

Il est décidé de rester sur un statu quo pour encore cette année et que toutes les équipes jeunes conserveraient leurs tenues fournies par la Région.

En ce qui concerne les comités qui ont des équipes supplémentaires CD33 (Minime), CD47 (cadet) et CD79 (2 équipes : Juniors remplacement CD17 et en Minime) les dispositions sont les suivantes pour les prises en charge par la Région :

- Les tenues sont payées par la Région
- Les frais d'hôtel et les repas pris en charge par la Région seront refacturés par le Trésorier à chaque comité concerné
- Les frais de déplacement seront à la charge du comité. Dans le cas d'une utilisation d'un moyen de transport commun à une équipe à la charge de la Région et du comité, le remboursement sera fait au prorata des frais totaux

Pour les autres équipes les remboursements se feront sur le même principe qu'en 2023.

Il est rappelé que cette décision a été votée par tous les Comités, seul le CD64 avait limité le nombre à une équipe supplémentaire.

Rapport ETR (Guy DINIEL)

Il nous fait ses remarques sur le CR du Comité directeur de la FFPJP :

- Obligation d'avoir un CTFR pour un CRENA
- Calendrier des championnats jeunes sur un jour
- Qualification Jeunes : fin avril au lieu de fin mars pendant vacances scolaires mais pas dans notre Région
- Sélection interzone : pour les frais de déplacements ils étaient avant payés par la FFPJP et maintenant ils seront à la charge de la Région. Tous les frais hors lieu de sélection seront à la charge Région (Elle est prévue à Douai en 2025)

Il nous fait un état d'une réunion en Visio avec les responsables des centres régionaux ou il s'est retrouvé seul avec uniquement des membres de la FFPJP.

Les Directives ont été repoussées en juin au lieu du mois de mai les années précédentes.

Il demande que tous les courriers destinés au CTFR qui sont envoyés à la Région lui soient retransmises car il ne reçoit rien à ce jour.

Il précise qu'un joueur qui est au CRENA n'est pas obligé de faire les qualifications au France mais c'est le 1^{er} critère pour rentrer au CRENA, c'est un peu contradictoire.

L'obligation d'avoir un CTFR pour avoir un CRENA n'est pas encore d'actualité, c'est maintenu dans l'état actuel.

Il nous indique qu'il a des difficultés à connaître les personnes des Directions techniques Départemental car il y a de très nombreux changements. Cela lui pose des problèmes pour faire suivre les informations.

Sélections départementales :

Il nous informe qu'il n'a personne pour les organiser et qu'il se retrouve tout seul et il doit venir avec son équipe.

Il envisage des formations en bi-département pour avoir le personnel éducateur en nombre suffisant.

Il nous précise qu'il n'a pas reçu tous les fichiers pour la formation « éducateur » pour les transmettre à la FFPJP, certains ont été envoyés directement à la FFPJP.

La formation des éducateurs « BF1 » est prise en charge par l'ETR et cette année il y a eu des dates prévues dans le CD19 et le CD79.

Pour le CD79 il n'a pas eu les documents avant pour l'organiser et après juste ¼ des documents donc sûrement la formation s'est faite sans tous les documents. Il rappelle qu'à l'avenir c'est l'ETR qui fera toutes les formations des « BF1 » et il n'y aura plus de passe-droit.

Il rappelle que le nombre minimum d'inscrits est de 10 candidats et il est inamissible d'avoir seulement 5 personnes pour l'examen.

Les autorisations sont données pas William ROUX mais cela n'est plus possible et il va informer ce dernier que c'est juste l'ETR qui fera les formations « BF1 ».

Les dossiers complets doivent être envoyés avant la validation de la date de formation.

Le fait de ne pas avoir les dossiers complets pose ensuite de nombreux problèmes.

Il y a actuellement des demandes de formation « BF1 » pour les CD24, CD17 et CD33.

Les formations des « initiateurs » sont faites par les Comités.

Les formations sont prévues de novembre au 25 février 2025.

Il est prévu de faire demain suite à la réunion la répartition définitive des hôtels pour les jeunes.

Le CD64 a décidé de partir le jeudi vu l'éloignement des championnats de France Jeunes. En conséquence-il souhaiterait que la Région participe aux frais de déplacement avec la prise en charge des repas du jeudi soir pour les Jeunes et l'éducateur (2 équipes : 8 personnes). Les autres frais seront à la charge du Comité.

Le déplacement du retour sera dur à prévoir.

Le CD40 demande la même participation pour leur comité pour les mêmes raisons.

La demande est acceptée par l'assemblée pour les 2 comités.

Questions diverses

La question est posée pour l'obligation d'avoir un arbitre pour les clubs qui organisent des nationaux en 2025 et comme la demande doit être faite en septembre il sera trop tard pour avoir des formations avant.

Il est rappelé que cette obligation d'arbitre dans un club sera obligatoire pour les CDC OEN en 2026.

Pour formation des « graphiqueurs » ce n'est pas encore tout à fait à l'ordre du jour car il y a encore une réunion début septembre.

Il est précisé que le remboursement de la « photo officielle » est prévu à 15€ pour cette année suite à l'augmentation du prestataire.

DISCIPLINE (Alain NEHEMIE)

Alain NEHEMIE nous informe qu'il a trop de cas à traiter et qu'il est difficile de trouver des personnes disponibles.

Dans un week-end la commission a dû étudier 3 dossiers.

Les dossiers suivants ont été traités :

- *ROLET Mickaël* licencié dans le club de DIRAC : 20 ans ferme et 1500€ d'amende
- *GROS Sébastien et FERREIRA Jean-Roland* : 6mois ferme et 6 mois sursis et l'autre 1 an ferme et 1 an avec sursis avec pour chacun 120€ d'amende
- *BENHAMOU Nordine* : 20 ans ferme et 1500€ d'amende

Il y a encore 2 affaires à traiter le 03 juillet.

Malheureusement nous sommes juste 2 membres de la Région pour traiter tous ces dossiers.

Affaire *BELLONIE Stéphane* :

Alain FORETNEGRE nous explique les faits et demande d'anticiper la remise de licence.

Le refus de remise de peine est confirmé par l'assemblée.

Le président remercie tout le monde de leur présence et Monsieur le président Didier DUCOURNAU de nous avoir reçu dans leurs locaux du comité des LANDES.

Tous les sujets ont été traité et le président clôture cette assemblée générale extraordinaire de la Région Nouvelle Aquitaine.

Une collation est offerte par le comité des LANDES pour terminer la soirée.

Il est 21h30 la séance est levée.

Le président du comité régional



Le Secrétaire général

